

# COMMUNE DE HAUTERIVES

## Délibérations du Conseil municipal Séance du 20 février 2017

---

L'an deux mille dix-sept, le vingt janvier, à 19 h 15, le Conseil municipal de HAUTERIVES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent BRUNET, Maire.

Date de la convocation : 13 février 2017.

**Présents** : Mmes Geneviève REVOL, Emmanuelle ANTHOINE, Marinette NOIR, Eliane BIANCHERI, Delphine LALLIER, Estelle MATHON, Véronique BOURGEON, Odile LAFITTE, MM. André BACHELIN, François CHARRIN, Régis CHANCRIN, Bertrand FROGET, Serge BONGARD, Yann FELIX, Serge VOLLE, Patrice PEY, Jordan LEGER.

**Absents excusés** : Mme Myriam ESTRADE.

**Pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : M. Régis CHANCRIN.

La séance est ouverte à 19 h 15.

---

### **Délibération n° 1: Orientations des orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) le 19 Novembre 2014.

L'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

### **Les orientations retenues :**

#### **1 - URBANISME – HABITAT**

**Diversifier la production de logements avec des logements locatifs abordables, sous forme de logements collectifs ou individuels groupés**, pour favoriser l'accueil de jeunes actifs, **des logements en accession sociale à la propriété, des maisons locatives**, pour diversifier l'offre en direction des familles, **des logements sur de petits terrains ou en immeuble collectif, à proximité des commerces et services**, pour les retraités actifs.

**Prendre en compte les besoins spécifiques pour l'hébergement des personnes handicapées.**

**Poursuivre l'urbanisation du secteur ouest du Bourg (Gonnets / Maréchaux), en la structurant et en l'organisant** : marquer l'entrée de ville Ouest, organiser le maillage viaire pour limiter les nouvelles sorties sur la RD51 et aménager des carrefours sécurisés, développer et mailler le réseau de cheminements piétons et/ou cycles, préserver des couloirs verts le long des combes afin de préserver des connexions écologiques entre les coteaux et la Galaure et faciliter l'écoulement des eaux pluviales ; proposer une offre de logements diversifiée et des formes bâties

adaptées à la morphologie du site et permettant de limiter l'imperméabilisation et la consommation d'espace.

**Urbaniser l'entrée sud du Bourg** (le long de la RD538a au nord du supermarché), pour un secteur mixte, commerces-services et habitat, marquant qualitativement cette entrée du bourg.

**Terminer l'urbanisation des quartiers excentrés de Treigneux et St-Germain**, sans étendre l'enveloppe urbaine existante.

**Viser une densité moyenne de 30 logements à l'hectare dans les zones d'urbanisation future.**

## **2 - ECONOMIE – COMMERCE – TOURISME**

**Conforter les commerces de proximité du centre-bourg et développer une réponse aux achats récurrents sur le pôle secondaire Châteauneuf/Hauterives.**

**Conserver la concentration commerciale dans le bourg** : Favoriser l'accueil de commerces et services au Nord du supermarché, les accès modes doux et le stationnement à proximité des commerces et services.

**Optimiser le foncier dans les zones d'activités des Gonnets.**

**Permettre l'implantation d'activités compatibles avec l'habitat dans le tissu urbain.**

**Poursuivre les activités d'exploitation du sous-sol (mines de sel et stockage de gaz)**

**Eviter le morcellement des espaces agricoles.**

**Préserver les secteurs à bon potentiel : plaine irriguée, vastes unités foncières.**

**Limiter les risques de conflits d'usage habitat / agriculture.**

**Mettre en valeur les sites d'attractivité – Accès modes doux et stationnement**

**Favoriser le développement de l'offre d'hébergement :**

- hébergement hôtelier qui est déficitaire dans la vallée de la Galaure,

- tourisme vert (gîtes, chambre d'hôte) qui pourrait favoriser la réhabilitation et la mise en valeur du bâti traditionnel rural.

## **3 – EQUIPEMENTS – DEPLACEMENTS – LOISIRS – COMMUNICATIONS NUMERIQUES**

**Poursuivre le maillage de cheminements doux vers les équipements collectifs, vers la Galaure, ...**

**Prendre en compte le projet intercommunal de véhicules électriques en location, ...**

**Préserver les itinéraires de randonnées et notamment les sentiers d'intérêt communautaire.**

**Conforter le pôle sports / loisirs / culture du Château**

Adapter la station d'épuration

**Anticiper le développement de la fibre dans les foyers.**

## **4 – PAYSAGE – PATRIMOINE – CADRE DE VIE**

**Préserver le caractère et les lignes de force du paysage naturel et bâti** : Protéger les boisements des coteaux, des combes et bords de rivière, Définir des limites franches aux entités bâties en s'appuyant sur des limites physiques chaque fois que possible

**Favoriser l'intégration architecturale et urbaine des futures constructions en s'inspirant du bâti traditionnel** : hauteurs, volumes, orientation, implantation par rapport à l'espace public, aspect des clôtures et des annexes, ....

**Préserver et mettre en valeur l'environnement du Palais Idéal et du tombeau du Facteur Cheval.**

**Entrées de ville à améliorer** : remédier à la banalisation en cours de l'entrée de ville Ouest (urbanisation au coup par coup /sorties directes sur la RD) : organiser l'urbanisation pour des dessertes plus rationnelles et une structuration du bâti par rapport à la voie.

**Intégrer la gestion des risques naturels** : ruissellement, inondation, ...

**Intégrer la gestion des risques technologiques** : canalisations de transport de matières dangereuses, exploitation et stockage souterrains, anciennes mines de lignite.

## **5 – PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS PRESERVATION OU REMISE EN BON ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES**

**Protéger prioritairement les espaces de plaine irrigables : vallée de la Galaure.**

**Protéger prioritairement les espaces support des activités d'élevage.**

**Préserver les trois entités fonctionnelles composées de milieux naturels et agricoles :**

- au nord-ouest (secteur de la forêt de Mantailles)
- au nord-est (secteur du bois des Rivoires)
- au sud-est (collines plus ou moins boisées).

**Préserver la Galaure et ses milieux annexes :**

- sa ripisylve,
- les zones humides associées à la Galaure et ses affluents dont plusieurs zones de frayères, et 3 étangs (Mantaille, Bayard et Fonjalle)

**Préserver les pelouses sèches**

**Maintenir ou renforcer les corridors de milieux aquatiques et boisés = ruisseaux et leur ripisylve**

**Maintenir ou renforcer les corridors de milieux boisés de type « pas japonais »**

**Aménager de manière raisonnée les zones de conflits le long de la RD51, qui affaiblissent les continuités écologiques du territoire**

Le conseil municipal ayant débattu sur les orientations générales du PADD, Monsieur le Maire clôt les débats.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) portant sur la révision du PLU,
- DIT que :
- la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération,
- la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

### **Délibération n° 2 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1*

- Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : 1 375 264,98 €  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 343 816,25 € (< 25% x 1 375 264,98 €)

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

**Opérations non individualisées :**

**21 – immobilisations corporelles – compte 2111 : 13 816,25**

**Opérations individualisées :**

**192 – Bâtiments – compte 2313 : 100 000**

**193 – Voirie – Réseaux – compte 2315 : 100 000**

**194 – Environnement – compte 2315 : 50 000**

**195 – Matériel – compte 2183 : 50 000**

**195 – Matériel – compte 2188 : 30 000**

Total : 343 816,25 €

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

---

**Délibération n° 3 : Enquête publique pour le déplacement du chemin rural N°42**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que dans le cadre de l'aménagement d'une plateforme provisoire pour la création d'un puits d'extraction de sel par la société VENCOREX, le chemin rural N°42 doit être déplacé sur un linéaire d'environ 260 m.

Ce déplacement se traduira par le déclassement et l'aliénation d'une partie du chemin rural N°42 sur un linéaire d'environ 260 m au droit des parcelles cadastrées section AV 324 – 233 – 463 – 224 – 234.

Afin de procéder à cette régularisation administrative, il est nécessaire d'organiser une enquête publique

Sur la commune d'une durée de 15 jours. Les modalités d'organisation de l'enquête publique et de nomination d'un commissaire enquêteur feront l'objet d'un arrêté municipal.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**De procéder à l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation d'une partie du chemin rural N°42 ;  
D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.**

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

---

#### Délibération n° 4 : Tarifs de la Boutique du Palais Idéal

Le Conseil Municipal,  
Vu la délibération du 16 Février 1994 créant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente des articles de la boutique du Palais Idéal,  
Après en avoir délibéré,

**FIXE** le prix de vente des articles, dont le détail est mentionné ci-dessous, aux valeurs suivantes (TVA incluse), **à compter du 1<sup>ER</sup> MARS 2017** :

libellé article	prix de vente ttc
<b>ARTISANAT</b>	
PRESSE PAPIER CAILLOU	7,00
PORTE CLE	7,60
CLIC CLAC	9,50
MAGNET CAILLOU	4,20
MOULAGE DEESSE	4,50
MOULAGE DES	4,50
MOULAGE ANIMAUX	4,50
MOULAGE CHIEN	16,00
MOULAGE GEANTS	16,00
MOULAGE PIERRE GM	8,00
MOULAGE PIERRE PM	4,50
<b>MOULAGE PALAIS</b>	<b>28,00</b>
SCHLUMPETERS	63,00
TRIPLETTE	44,00
CERCEAU	63,00
SCHLUMELEMENTAIRE	63,00
SPIRALE	59,00
LUCIOLE	74,00
LAMPE MUSICALE	79,00
SERPENT	20,00
TABLEAU GEANTS	39,00
ANIMAUX PATE A PAPIER	23,00
<b>CABANE OISEAU A FABRIQUER</b>	<b>9,50</b>
ENVELOPPE CADEAU X	5,00
<b>GUIRLANDE</b>	<b>11,50</b>
MARQUE PAGE PLUME	5,50
<i>PORTE CLE</i>	15,00
<i>BOUCLE D OREILLE</i>	39,00
<i>BOUCLE D OREILLEPA</i>	25,00
<i>PENDENTIF CORDON</i>	29,00
<i>PENDENTIFC GEANT CORDON</i>	21,00
<i>PENDENTIF PA CORDON PM</i>	15,00
<i>PENDENTIF PA CORDON GM</i>	21,00
<i>BRACELET CORDON</i>	25,00
<b>ENFANTS</b>	
BOULE NEIGE	4,80
BOULE DE NEIGE ANIMAL	6,00
MEMORY	11,00
<b>APPAREIL PHOTO ENFANTS</b>	<b>4,10</b>

PELUCHE chouette	13,20
PELUCHE ecureuil	13,20
PELUCHE lapin	13,20
PELUCHE chauve souris	13,20
PELUCHE tortue	13,20
PELUCHE mouflon	13,20
PELUCHE cheval	13,20
JEU VIDEO	10,00
7 FAMILLES	12,00
TORCHE DYNAMO ECOTRONIC	9,50
PORTE CLE ANIMAUX TATIRI	5,40
PORTE CLE	2,20
FLUTIAU	6,50
TOUPIE QUID O	4,00
OOGIE JUNIOR	8,00
MOX	8,00
ANIMAUX QUI BOUGENT	2,80
BOULE REBONDISSANTE PAPILLON	4,50
BOULE REBONDISSANTE CHEVAL	4,50
BOULE VOLANTE	2,00
DROLES DE TETES	2,00
TOUPIES	4,00
OISEAUX SIFFLEURS	4,50
BENGAL TIGER	15,00
AFRICAN ELEPHANT	15,00
NILE CROCODILE	15,00
SILKA DEER	15,00
COLORIAGE (3 modèles)	3,00
<b>MAQUETTE</b>	<b>2,50</b>
CAHIER DE REVERIE BICHE	9,60
CAHIER DE REVERIE LAPIN	9,60
CAHIER DE REVERIE LOSANGE	9,60
CRAYONS MULTICOLORS	2,00
AFFICHE A COLORIER	7,00
TAMPONS AVEC ENCREUR	10,50
<b>LIBRAIRIE</b>	
LIVRET ILLUSTRÉ	4,50
ITINÉRAIRE D'ART SINGULIER	1,00
REVOLTES MERVEILLEUX	25,00
CHAISSAC DUBUFFET	25,00
LA FOLIE DE L'ART BRUT	18,00
ART BRUT ABCD Bruno Decharme	24,00
ART BRUT MONNIN	15,50
FRANCE INSOLITE	28,90
<b>LES BATISSEURS DE L'IMAGINAIRE</b>	<b>45,00</b>
LES BATISSEURS DE L'IMAGINAIRE	65,00
GAUDI CHEVAL VIE CROISÉE CHAZ.	4,00
ART BRUT MEIZELS BROCHE	39,95

ART BRUT MEIZELS RELIE	59,95
ITINERAIRE SPIRITUEL CHAZAUD	14,80
POURQUOI FC EST UN ARTISTE ? CHAZAUD	5,80
GAUDI CHEVAL ARCHIT. CHAZAUD	10,00
L'ERMITE DE ROTHENEUF	6,50
PETIT GUIDE ART INSOLITE CHAZAUD	5,20
L'ENIGME DE LA MANIE	16,20
<b>ART BRUT DANCHIN</b>	<b>15,90</b>
ERREUR DANS L'ARCHITECTURE	40,00
ARTENSION PALAIS N° 130	6,90
ART NAÏF AUJOURD'HUI	9,90
ART SINGULIER AUJOURD'HUI	9,90
ART BRUT AUJOURD'HUI	9,90
ART BRUT AUX ORIGINES DE LA COLLECTION	45,00
ANARCHITECTE RICHARD GREAVES	20,00
DICTIONNAIRE DE NIKI	12,00
ALBUM DE NIKI	10,00
EXPO DE NIKI	18,50
GAUDI	9,99
ANDRE BRETON	4,60
LE JARDIN DES TAROTS. ACTE SUD	19,90
BOMARZO	19,90
GALERIE MYAWAKI	25,00
PETIT PIERRE	17,25
LE JARDIN DES TAROTS. ED. ULMER	32,50
LE CORBUSIER	49,50
GURLHIE	28,00
CATHEDRALE JEAN LINARD	10,00
BETES A MORPHOSES	18,00
PARADIS L TRUC	19,50
ROYAUME DE L ARTIFICE	24,50
COLLECTION ART BRUT	24,90
DARGER	30,30
NEK CHAND	40,00
LA FABULOSERIE	29,00
ART BRUT DANS LE MONDE	33,00
ART BRUT ABCD FLAMMARION	49,90
LE JARDIN DES TAROTS éditions chazand	27,00
NIKI LA REVOLTE	29,00
BROCHURE TAROTS	15,00
LES EXCENTRIQUES	30,50
ALOISE	32,00
BLACKSTOCKS	20,35
CATALOGUE ELEVATIONS	19,50
LIVRE PRAS	30,00
DADA ART BRUT	7,90
RICHARD GREAVES ANARCHISTES	54,00
AQUARELLE EN DROME	19,00
ARC EN CIEL	36,00

GUIDE DROME DES COLLINES	13,00
HAUTERIVES EN AQUARELLE	9,99
GUIDE OFFICIEL	4,90
GUIDE PATRIMOINE DROMOIS	15,00
<i>PIERRES DE LA DROME</i>	22,00
<i>PATRIMOINE DE LA DROME</i>	24,00
GERTRUDE STEIN	27,00
DVD PALAIS PREVOST	15,00
<i>DVD BRUNIUS</i>	20,00
DVD NIKI	19,90
DVD ROUGE CIEL B.DECHARME	20,00
DVD B.DECHARME	25,00
CD OBSESSIONISTE	9,95
MERCI FACTEUR	14,20
LIVRE JAFFLIN MILLET	7,00
BD PALAIS	11,50
DUBUFFET PALETTE	18,00
JE VAIS T'AVALER TOUT CRU	19,80
CRÉE AVEC TES MAINS ET PIEDS	13,95
MECHANT MECHANT	22,00
VEHICULES ART BRUT	12,00
NIKI ST PHALLE S ANDREWS	13,90
JE SUIS UN ARTISTE	13,70
JE JOUE AVEC LES ARTISTES	14,70
ART SANS SAVOIR	18,00
BESTIOLES D'ART BRUT	11,20
LE RAT DES GOUTS COULEURS	12,50
LE RAT DES GOUTS FORMES	12,50
LE RAT DES GOUTS SAISONS	12,50
ZIGOTO ELAN VERT	14,20
UNE HISTOIRE EXTRAORDINAIRE LA POSTE	15,00
POMPIDOU ELAN VERT	14,20
SAINT EXUPERY	9,00
<b>COLORIAGE JC de CASTELBAJAC</b>	<b>12,20</b>
<i>LILY ET LILA</i>	14,00
<i>JUST MARRIED</i>	14,00
<i>HOMME A LA MER</i>	20,00
<i>DIS T AS VU ?</i>	10,00
ART BRUT CHAT MUSEE	14,40
HISTOIRE DE L ART CRO MAGNON	14,50
ARCHITECTURES D'ART BRUT	13,00
PATATRAS	3,50
<b>CITATIONS MUSEE PALAIS</b>	<b>3,50</b>
CITATIONS FACTEUR CHEVAL	3,50
LIVRE BORNE	7,00
100 ANS 100 REGARDS	18,00
COMBIER GB	6,50
COMBIER D	6,50
ESPRIT DU LIEU FR	6,50



ESPRIT DU LIEU GB	6,50
ESPRIT DU LIEU NL	6,50
PATRIMOINE	7,90
LIVRE DENIZEAU	36,00
PREVOST BROCHURE	8,50
LIVRE PREVOST	55,00
PREVOST RELIE	55,00
PAROLES D'ARTISTE	6,50
MYSTERE CHEVAL	13,90
LIVRE BONCOMPAIN	13,60
LIVRE MANSSET	16,75
8 MANIERES DE REVER	15,00
SABLE DES CHEMINS	16,00
LECTURE ESOTERIQUE	10,00
CATALOGUE LA POSTE	7,90
AVEVO COSTRUITO UN SOGNO	12,00
LA FIEVRE DE CHEVAL	10,00
LIVRE COURAT	36,60
ILE DE Pâques	43,60
<b>MAISON</b>	
<b>SET DE TABLE</b>	<b>6,60</b>
CUILLERE COLLECTION MARTINEAU	7,20
MUG HEART NIKI DE ST PHALLE	16,00
MUG BESTIAIRE	8,90
SHOOTER	4,20
TIRE BOUCHON CHEVAL	9,50
DE silhouette	5,00
DE brouette	5,00
DE Palais décor autour	5,00
DE Buste	5,00
<b>PAPETERIE</b>	
CARTES POSTALES	0,60
CARTES POSTALES enfants création	1,00
CARTES POSTALES artistes	1,00
CARTES POSTALES panoramiques	1,00
CARTES POSTALES Dozier	1,00
CARTES POSTALES Niki	1,00
CARTES POSTALES prestige	1,00
CARTES POSTALES Titouan	1,00
MARQUE PAGE TRENDY	6,00
MARQUE PAGE	0,50
MARQUE PAGE 3 D	12,00
TIMBRES Europe et Suisse	selon tarif en vigueur
TIMBRES France	selon tarif en vigueur
ENVELOPPE	0,20

AFFICHES PALAIS COULEUR	6,50
AFFICHES N ET B	6,50
AFFICHES LATTIER	6,50
AFFICHES RANCILLAC	6,50
AFFICHES HUMAIR	6,50
AFFICHES DIROSA	6,50
AFFICHES SANFOURCHE	6,50
AFFICHES KENT	6,50
AFFICHES TITOUAN	10,00
AFFICHES TIM SHEPPARD	6,50
AFFICHES PRAS	6,50
AFFICHES NILS UDO	2,00
AFFICHES POULAIN	6,50
<b>AFFICHES JC DE CASTELBAJAC</b>	<b>6,50</b>
DESSIN CHARLELIE	20,00
DIGIGRAPHIE	300,00
GOMME ANIMAL	4,50
GOMME OISEAU	4,50
GRAND CARNET HEART NIKI DE ST PHALLE	14,00
GRAND CARNET QUESTION MARK NIKI DE ST PHALLE	14,00
POT CRAYONS	3,20
<b>STYLO LUMIERE</b>	<b>4,60</b>
<b>STYLO LUMIERE CHEVAL</b>	<b>4,60</b>
<b>STYLO METAL</b>	<b>4,60</b>
<b>STYLO BOULE</b>	<b>4,60</b>
CARNET A5	5,00
CRAYON FIN BESTIAIRE	1,80
CRAYONS ANIMAL	6,00
CRAYONS ANIMAL SAFARI	6,00
MAGNET DRAGON NIKI DE ST PHALLE	5,80
MAGNET FROG NIKI DE ST PHALLE	5,80
MAGNET OISEAU DE FEU NIKI DE ST PHALLE	5,80
MAGNETS "chien"	3,80
MAGNETS "défense" noir	3,80
MAGNETS "défense" rouge	3,80
MAGNETS "entrée"	3,80
MAGNETS PANORAMIQUES	3,80
MAGNETS PHOTOS	3,80
<b>TEXTILE</b>	
TEE SHIRT ADULTES	19,90
SACS PREMIUM	6,50
SACS SHOPPING	6,50
TEE SHIRT ENFANTS	14,90
PARAPLUIE	20,00
PONCHOS	2,50
<b>VENTES ADDI</b>	
BRIQUET	2,55
PORTE MONNAIE CLE N°17	5,70

PORTE MONNAIE CLE N°11	4,05
PORTE CLE ROND METAL	5,95
PORTE CLE GOUTTE	4,95
LAMPES	5,50
MONNAIE DE PARIS	2,00
POISSONS PAPIER	4,50
Chocolat	3,00
<b>PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO BEN</b>	
AFFICHE BEN	6,50
CATALOGUE EXPO BEN	18,00
CATALOGUE ETRANGE	7,50
TEE SHIRT ADULTES	19,90
SAC TOILE	6,50
MAGNET ARTISTE	3,80
<b>BLOC CUBE</b>	<b>8,00</b>
BOITE A BONS POINTS	6,70
ELASTIC BOOK	18,50
TROUSSE	10,50
MINI BLOC	5,00
POT A CRAYONS	6,50
ET APRES CA	10,00
LA VIE NE S ARRETE JAMAIS	25,00
FLUXUS CONTINUE	25,00
BEN MINISTRE DES CULTURES	25,00
C EST QUOI LA CULTURE	25,00
THEORIE DE L EGO	25,00
BEN MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES	25,00
LETTRE DE BEN AUX PEUPLES INQUIETS	30,00
<b>PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO</b>	
carte postale	0,60
puzzle	20,00
catalogue boîtes aux lettres St Martin d'abbat	10,00
catalogue Florent Chopin Angel Art Servenin	8,00

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

La séance est clôturée à 20 h 30.